

# VOIE DÉDIÉE A10

SENS PROVINCE > MASSY



## Une voie dédiée aux bus sur l'autoroute A10

### DOSSIER DE PRESSE

18 novembre 2017

#### CONTACTS PRESSE

Robin LEROY ou Sophie MOZER  
[contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr)

William BEUVE-MÉRY  
[servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

 **îledeFrance**

**îledeFrance**   
mobilités



## SOMMAIRE

- 4 ● **DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS**
- 6 ● **LE PROGRAMME DES RÉALISATIONS**
- 7 ● **LA VOIE DÉDIÉE SUR L'A10**
  - 7 ● **Des temps de déplacement moins longs et plus réguliers pour les bus**
  - 8 ● **Qui peut circuler sur la voie de bus dédiée ?**
  - 9 ● **Comment est signalée la voie dédiée sur ses 3,3 km ?**
  - 10 ● **Les travaux de création de la voie dédiée**
  - 10 ● **Les acteurs du projet**
- 12 ● **LES VOIES DÉDIÉES EXISTANTES**
- 13 ● **LA DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE (DiRIF) EN CHIFFRES**

# DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS

## DES TEMPS DE DÉPLACEMENT MOINS LONGS ET PLUS RÉGULIERS

La voiture demeure le principal mode de déplacement en Île-de-France. En semaine, **plus de 4 millions de personnes circulent chaque jour sur le réseau routier national non concédé d'Île-de-France**. Celui-ci, qui représente 2,5 % du linéaire routier de la région, accueille plus de 27% des déplacements quotidiens en semaine.

L'État, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports en Île-de-France) ont engagé en juin 2014 un programme de réalisation de neuf voies dédiées aux bus, pouvant être ouverte aux taxis, ainsi qu'à terme, au covoiturage (carte jointe en annexe). Elles ont été identifiées par une étude sur le partage de l'usage des autoroutes et voies rapides franciliennes. Elles concernent onze axes pour le transport en bus express.

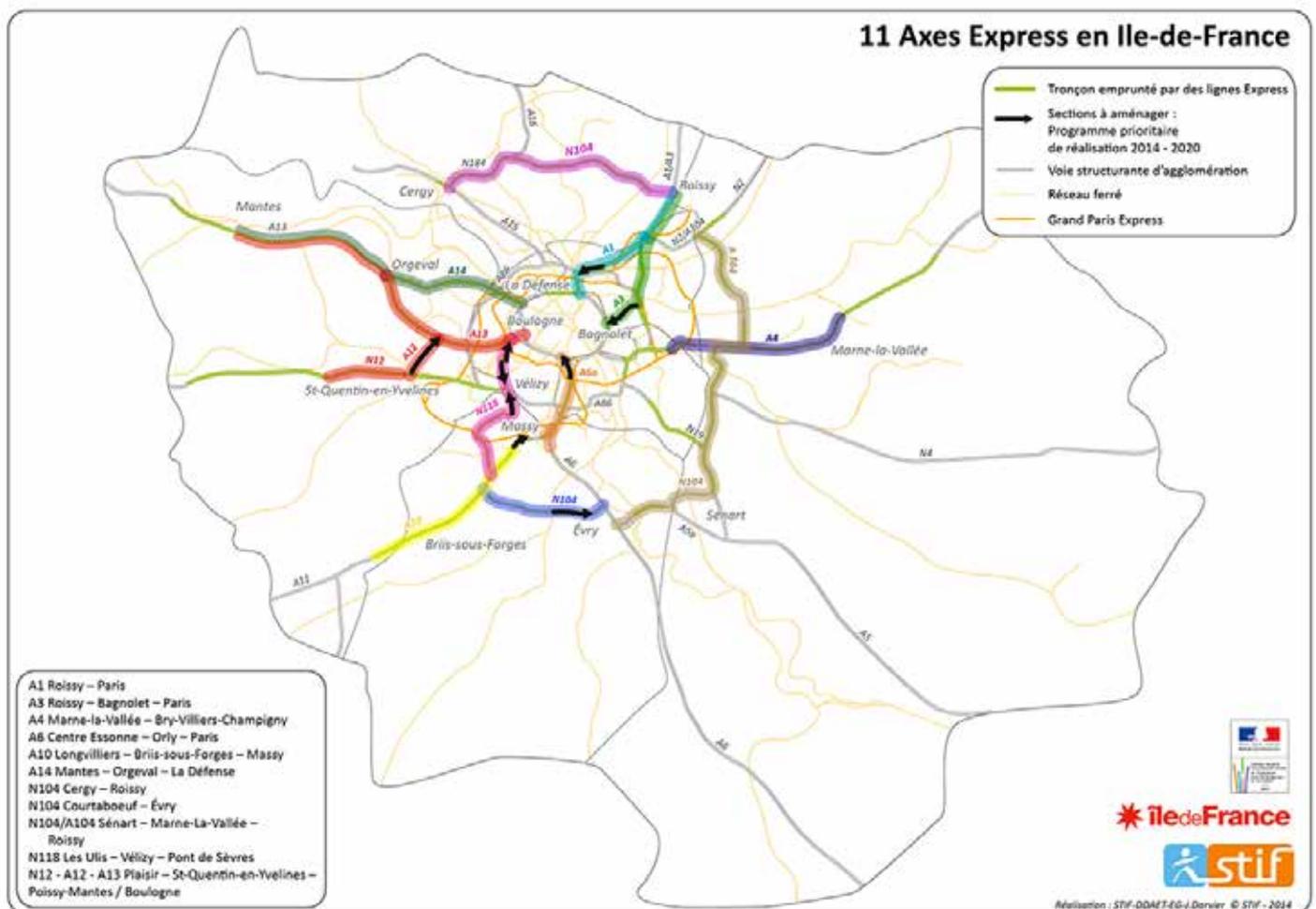
Afin d'inciter les usagers à emprunter les transports collectifs, le service de bus sur les axes identifiés est ainsi amélioré grâce aux voies dédiées, qui réduisent et fiabilisent **les temps de parcours. Les déplacements seront ainsi plus performants**, avec des temps de parcours plus réguliers d'un jour à l'autre.

En outre, sur ces axes, des sites d'intermodalité permettront de mettre en correspondance les lignes de bus express avec les lignes de train, RER, métro et tramway ou d'autres lignes de bus. Certains sites équipés de parcs de stationnement offriront aussi la possibilité d'accéder aux lignes Express en voiture.

En développant l'attractivité des transports en commun sur les axes routiers structurants, l'État, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités répondent aux besoins de mobilité des Franciliens. Cette démarche est un élément important du plan de déplacements urbains de l'Île-de-France (PDUIF).

## LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) est un document stratégique qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de 20 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, les actions du PDUIF doivent permettre une augmentation de 20 % des déplacements en transports en commun et de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo).

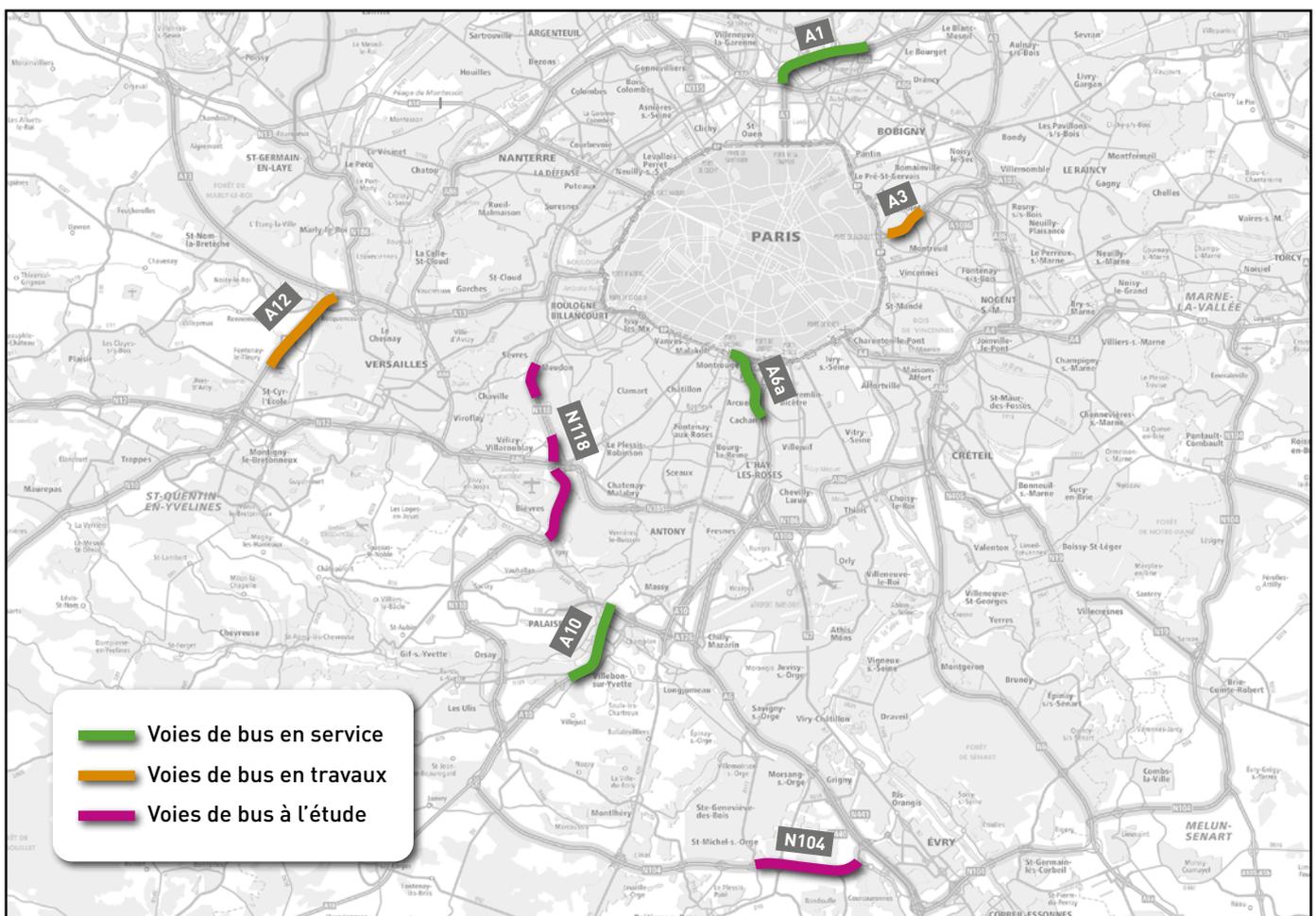


## LE PROGRAMME DES RÉALISATIONS

Un programme prioritaire de réalisations a été défini portant sur l'A1, l'A6a, l'A10, l'A3, l'A12, la RN118 et la RN104. Ce programme, d'un montant total de 65 M€, a vocation à être mis en œuvre d'ici 2020 dans le cadre d'une contractualisation entre l'État, la Région et Île-de-France Mobilités, inscrit au contrat de plan Etat / Région Île-de-France 2015/2020.

Lors de l'étude de définition détaillée, l'opportunité de l'ouverture de la voie à la circulation des taxis est examinée. Ainsi les voies dédiées aux bus sur A1 et A6a qui relient les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Orly sont ouvertes aux taxis.

Dans le même temps, l'opportunité et la faisabilité technique d'ouvrir des voies dédiées au co-voiturage voire aux véhicules propres à l'étude.



# LA VOIE DÉDIÉE SUR L'AUTOROUTE A10

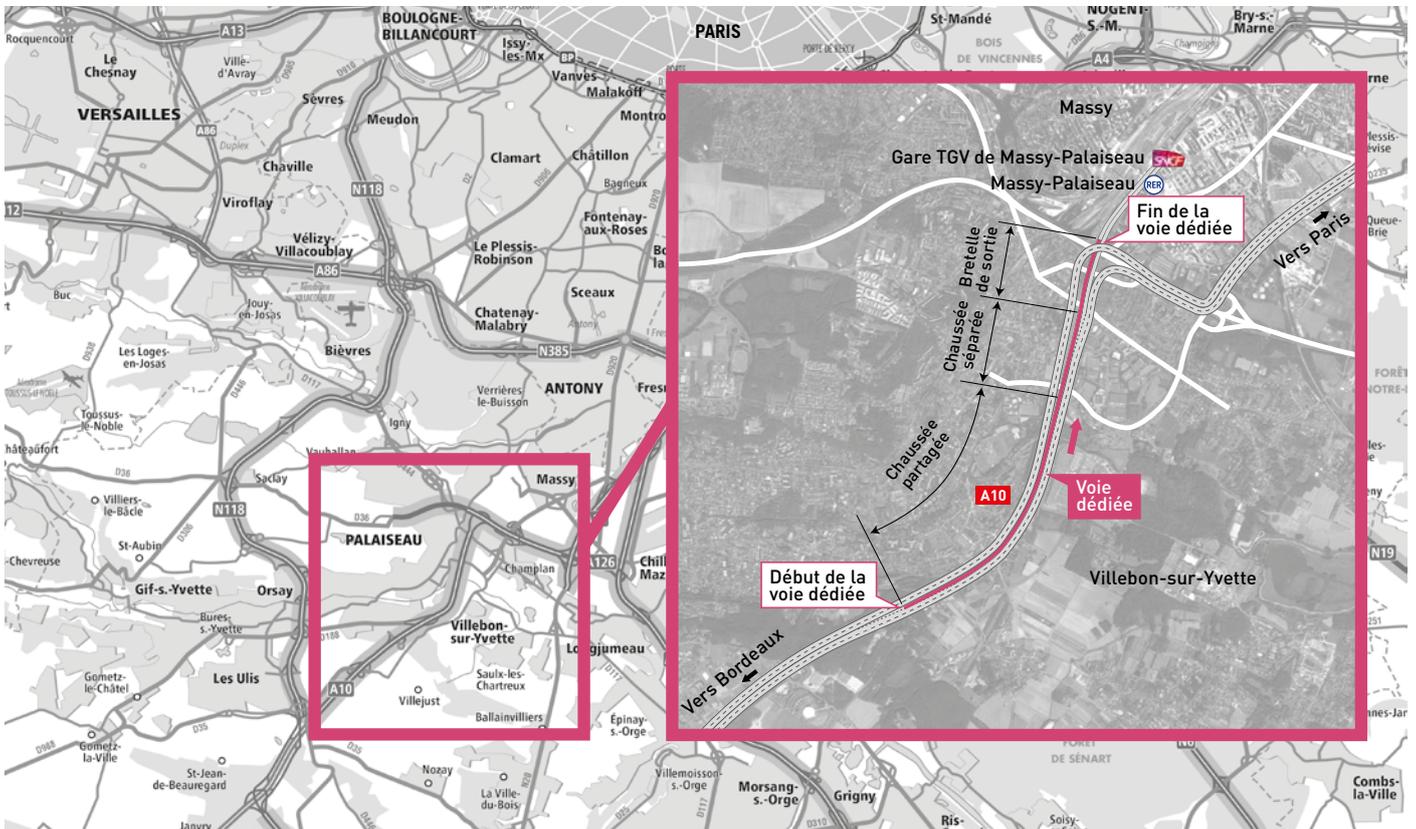
## DES TEMPS DE DÉPLACEMENT PLUS COURTS ET PLUS RÉGULIERS POUR LES BUS

À partir du 18 novembre 2017, les bus peuvent emprunter la nouvelle voie dédiée dans le sens province vers Paris de l'autoroute A10 à tout moment de la journée.

Cette voie dédiée est implantée à gauche des voies de circulation, sur 3,3 km depuis l'amont de la bretelle d'insertion de la RD188 jusqu'à l'entrée sur le giratoire d'accès à la gare de Massy-Palaiseau.

Aujourd'hui, plus de 300 bus de lignes régulières empruntent chaque jour l'autoroute A10 pour rejoindre la gare de Massy TGV. La durée, la régularité et la fiabilité des temps de parcours sont pénalisées par la congestion sur l'autoroute.

Grâce à la voie dédiée, les passagers des bus bénéficient d'un temps de transport réduit jusqu'à 8 minutes et plus régulier d'un jour à l'autre. Les temps de parcours ne changent pas pour les autres usagers puisqu'ils conservent le même nombre de voies pour circuler.



## QUI PEUT CIRCULER SUR LA VOIE DE BUS DÉDIÉE ?

### Les bus des lignes régulières

Les véhicules de service : forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ambulances et véhicules d'intervention, notamment de la DiRIF



BUS

**Ligne Express 2** Centre Commercial Ulis 2 - Piscine (Les Ulis) > Gare de Massy Palaiseau B

**Ligne 22** Centre Commercial Ulis 2 - Piscine (Les Ulis) > Gare de Massy Palaiseau B

**Ligne 23** Centre Commercial Ulis 2 - Piscine (Les Ulis) > Gare de Massy Palaiseau B

**Ligne 91.03** Gare de Dourdan > Gare de Massy Palaiseau

**Ligne 91.05** Gare routière Evry > Gare de Massy Palaiseau

**Ligne DM11A** Piscine, Sainte-Geneviève-des-Bois > Gare de Massy Palaiseau

**Ligne DM11C** Laboratoire, Marcoussis > Gare de Massy Palaiseau

**Ligne DM11E** Piscine, Sainte-Geneviève-des-Bois > Gare de Massy Palaiseau

**Ligne DM11G** Piscine, Sainte-Geneviève-des-Bois > Gare de Massy Palaiseau



VÉHICULES DE SERVICE

Les véhicules des forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ambulances et véhicules d'intervention, notamment de la DiRIF.

Service de transport des personnes à mobilité réduite

réseau parn

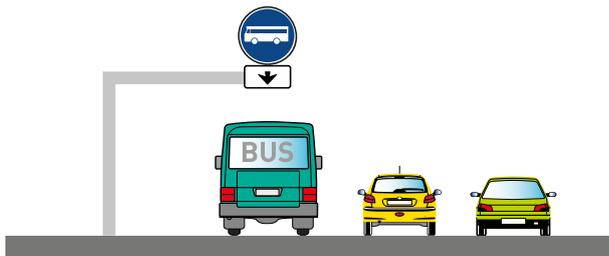
**Rendez-vous sur**  
**www.vianavigo.com**  
pour plus d'informations sur ces lignes de bus

## COMMENT EST SIGNALÉE LA VOIE DÉDIÉE SUR SES 3,3 KM ?

La voie dédiée aux bus de l'A10 se décompose en trois zones :

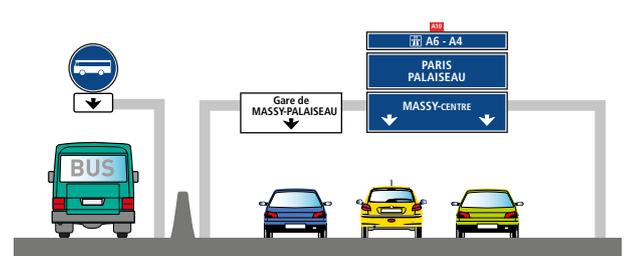
### SUR LES 2100 PREMIERS MÈTRES

Pas de séparation entre les voies



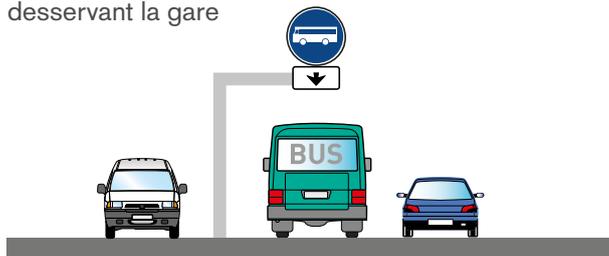
### SUR LES 700 MÈTRES SUIVANTS

La voie dédiée aux bus est séparée des autres



### DANS LES 500 DERNIERS MÈTRES

La voie centrale est dédiée aux bus dans la bretelle desservant la gare



L'indication de l'existence de la voie bus a lieu 500 m en amont de son démarrage par le biais d'un panneau de pré-signalisation. Tout au long du parcours, un panneau d'identification la signale.



Panneau de pré-signalisation  
implanté 500m avant le début  
de la voie dédiée



Panneau d'identification  
de la voie dédiée

Sur la voie dédiée aux bus, la vitesse maximale autorisée est fixée par le code de la route à 90 km/h pour les cars et à 70 km/h pour les bus urbains (bus transportant des personnes debout).

La vitesse maximale autorisée est fixée à 90km/h pour tous les usagers de l'autoroute au voisinage de la voie bus.

En cas d'infraction à la signalisation indiquant que la voie dédiée est réservée à la circulation des bus, l'amende est de 135€.

Des contrôles sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des prescriptions réglementaires de circulation.

### LES TRAVAUX DE CRÉATION DE LA VOIE DÉDIÉE

La configuration de l'autoroute A10 dans ce secteur et surtout de la bretelle de sortie (depuis la voie de gauche) vers la gare de Massy, a déterminé le profil de la voie dédiée aux bus.

Les bus doivent emprunter la bretelle de sortie par la gauche en fin de voie dédiée pour rejoindre la gare de Massy-Palaiseau. Il n'est donc pas possible d'implanter la voie dédiée à droite des voies de circulation de l'autoroute ou sur la bande d'arrêt d'urgence.

L'implantation de la voie dédiée à gauche des voies de circulation de l'autoroute A10 a nécessité l'élargissement par la droite de la chaussée sur 1,6 km, l'aménagement du terre-plein central et le rétablissement de la bande d'arrêt d'urgence sur tout le linéaire.

Les travaux nécessaires à la création de cette voie dédiée aux bus ont duré **18 mois entre avril 2016 et octobre 2017**. Ils vont être complétés par la mise aux normes de l'assainissement en 2018. La totalité des travaux représente **un investissement de 11,4 M€, cofinancés à parité par l'État et la Région Île-de-France**.

### LES ACTEURS DU PROJET

#### Travaux :

Maîtrise d'ouvrage : DRIEA / DiRIF

Maîtrise d'œuvre : DRIEA / DiRIF

**Financement** : 11,4 M€ à parité entre l'Etat et la Région Île-de-France

**Partenaires** : Etat, Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités

**Exploitation** : DRIEA/DiRIF

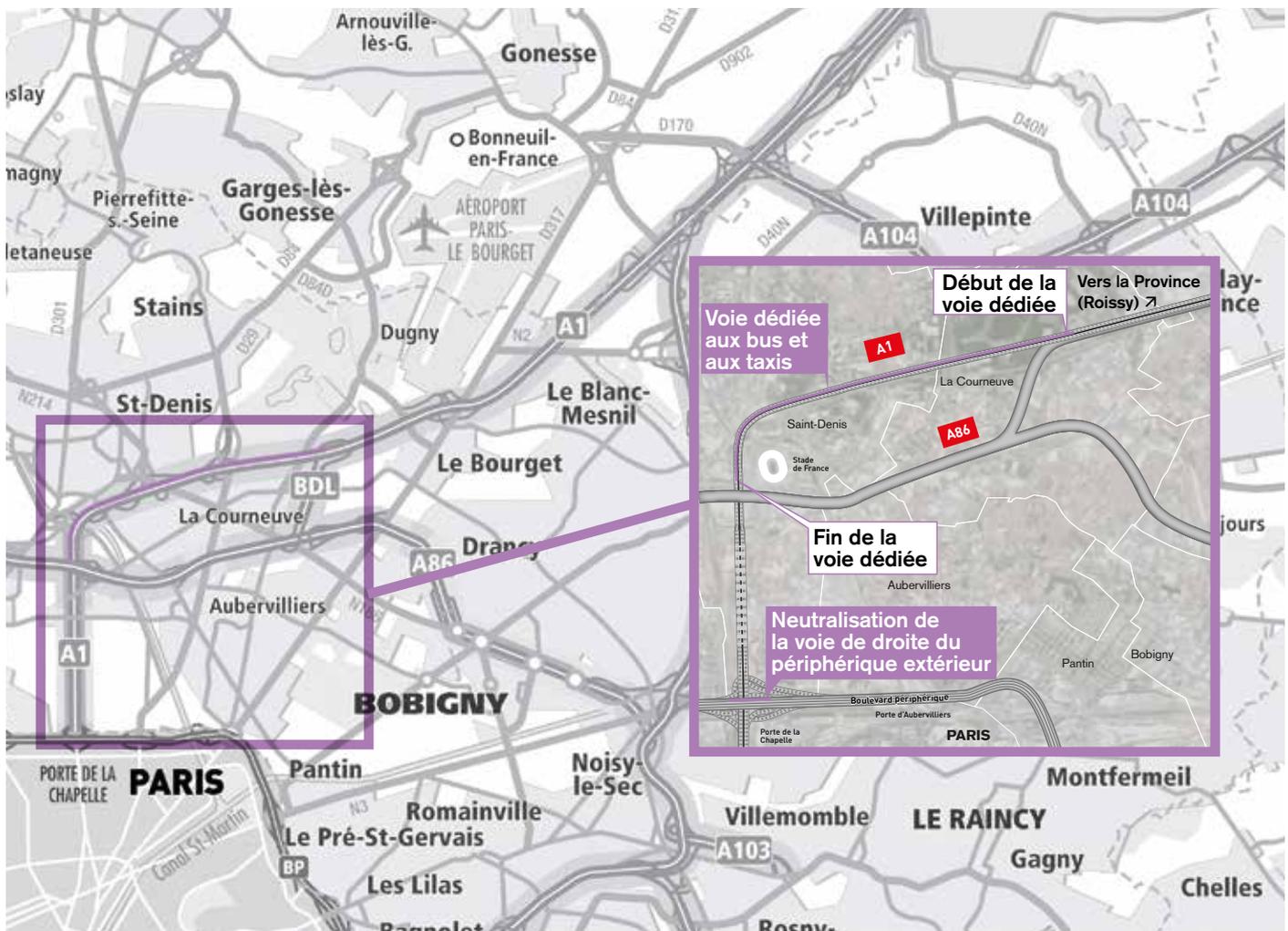
### ENCART CHIFFRES CLÉS

- **3,3** km de long
- **8** min de réduction maximale du temps de trajet
- **300** bus par jour
- Coût total : **11,4** M€
- **18** mois de travaux
- plus de **35 000** heures de travail pour les entreprises

## LES VOIES DÉDIÉES EXISTANTES

### La voie dédiée sur l'A1

La voie dédiée aux bus et aux taxis a été **mise en service le 29 avril 2015** sur une section de 5 km allant de La Courneuve au Stade de France dans le sens province > Paris, sur la voie de gauche. Elle fonctionne les jours ouvrés entre 6h30 et 10h grâce à une signalisation lumineuse. Elle concerne plus de 15 bus de lignes régulières et 300 taxis chaque jour. Elle facilite la desserte de Paris depuis l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle.





## LA DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE (DiRIF) EN CHIFFRES

Créée en 2007, la DiRIF assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation du réseau routier national francilien non concédé. Elle est placée au sein de la DRIEA, sous l'autorité du Préfet de la région Île-de-France.

- 1 300 km de routes
- 4 millions d'usagers chaque jour en semaine
- 300 échangeurs
- 1 intervention des équipes tous les 1/4 d'heure
- 410 panneaux à message variable
- 1 200 ponts et viaducs
- 4 voies à gestion dynamique (voies auxiliaires et voies dédiées)
- 23 tunnels de plus de 300 m soit une distance cumulée de 47 km fréquentés par 1,5 million d'usagers quotidiens



**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

**CONTACTS PRESSE**

Robin LEROY ou Sophie MOZER

[contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr)

William BEUVE-MÉRY

[servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

